

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 19 février 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN,
Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Henri-Jean ANDRE, Conseillers
Communaux.

Objet n°22 - Question orale de Monsieur le Conseiller Eric BERTEAU relative à la circulation des véhicules sur l'avenue Alix de Namur

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Eric BERTEAU relative à la circulation des véhicules sur l'avenue Alix de Namur.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'empreinte assez régulièrement 'avenue Alix de Namur et je constate que les véhicules roulent assez rapidement. De plus, j'ai vu des véhicules mordre sur le trottoir et mettre en danger des piétons. J'ai pu me rendre compte également que des camions fournisseurs du chantier stationnent sur l'avenue, les 4 clignotants allumés (heureusement), mais le moteur allumé alors qu'il y a une obligation d'éteindre son moteur lors d'un arrêt prolongé et qu'il y a la possibilité de stationner à l'intérieur du chantier. Cela est dangereux car la visibilité n'est pas optimale à cause des courbes de la route. De plus, j'apprends que des véhicules de gros tonnages empruntent régulièrement cette route par facilité ou pour éviter la N57 malgré l'interdiction de passage aux plus de 10T.

Ceci me conduit aux questions suivantes :

1. Pourquoi la ville ne fait-elle pas respecter le code de la route dans cette avenue et dans la Chaussée d'Ecaussinnes ?
2. Peut-on imaginer la mise de cette voirie en limitation de vitesse 30 km/h ?
3. Y aura-t-il un détecteur de vitesse de chaque côté de la route pour sensibiliser les automobilistes ?

4. Lors des prochains travaux, des mesures seront-elles prises afin de limiter, voire d'interdire le stationnement des camions sur l'avenue ?

Je remercie le Collège pour l'attention qu'il portera à ce dossier qui me tient à coeur et les réponses qu'il apportera à mes questions.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Le respect du Code de la route est exclusivement une compétence de la Zone de Police, que ce soit pour la vitesse, le stationnement interdit ou le respect du tonnage.

Avec le Bourgmestre nous demanderons à la zone de police de redoubler de vigilance dans ce secteur.

Il s'agit d'un boulevard urbain pensé et construit comme tel avec un gabarit pouvant supporter une circulation à 50 km/h. Réduire à 30 km/h n'est pas concevable aux vues des travaux à effectuer.

Il a plusieurs mois nous avons installé un radar préventif fixe mesurant la vitesse moyenne et hormis quelques exceptions la vitesse mesurée ne dépasse pas de plus de 10km/h de la vitesse autorisée.

Nous allons néanmoins installer un second radar dans l'autre sens de manière temporaire afin d'établir des statistiques complémentaires et d'informer les usagers de leur vitesse.

Enfin concernant votre dernière question, nous rencontrons demain, le promoteur pour lui exposer les diverses problématiques rencontrées par les riverains comme déjà évoqué en séance le mois dernier.

Monsieur le Conseiller Eric BERTEAU réplique

Pour la limitation de vitesse j'entends bien que le gabarit de la route est de 50 kms mais on voit dans d'autres villes que des gabarits de 30 kms sont possibles.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond

Alix de Namur est un axe structurant qui contourne l'hypercentre de Braine-le-Comte, donc il faut donc faire respecter les 50 kms heure plutôt qu'une mise à 30 kms.